

7018 - Propriétés Le Carmel et Sainte Thérèse

Exposé des motifs :

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

On lit dans le dossier d'archives :

"Situées dans la vallée de l'Yerres couverte entièrement par l'urbanisation, ces deux propriétés de la commune de Montgeron constituent des "témoins" par leur caractère original de ce qu'était autrefois la vallée. La propriété "Sainte-Thérèse" s'étend sur le versant de la rive gauche et permet de découvrir d'une part la vallée, et d'autre part la forêt de Sénart. Son parc présente un vaste tapis enherbé où de très beaux arbres, isolés ou groupés, ont été plantés. De petites allées permettent de découvrir des bosquets agrémentés d'éléments minéraux desquels se dégage une atmosphère romantique. Voisine de la première, la propriété du "Carmel", accessible par une longue et belle allée de tilleuls, présente un tapis enherbé qui s'étend devant le château et descend jusqu'à la voie ferrée. Cet espace totalement ouvert s'intercale entre deux bandes de boisement relativement denses et larges qui isolent la propriété du tissu urbain environnant. Le classement est demandé pour protéger et conserver ces deux espaces verts interstitiels."

Identité :

La ville de Montgeron occupe un carrefour routier

imposant, le long des deux rives de la Seine, de hauts immeubles d'habitation ont remplacé les anciens pavillons de banlieue, jadis construits à la périphérie des grands parcs des maisons de plaisance. Ces vastes domaines ont été le plus souvent transformés en lotissements. À Montgeron, les propriétés le Carmel et Sainte-Thérèse restées intactes constituent les seuls exemples d'anciennes demeures agrémentées d'un vaste parc et ouvrant leurs vues vers l'Yerres et la forêt de Sénart.

État des lieux :

Les deux propriétés, le Carmel et Sainte-Thérèse, sont séparées par une route étroite qui conduisait à la rive de l'Yerres. Aujourd'hui, ce chemin vers l'eau est coupé, au sud, par une voie ferrée. La rue des Prés s'arrête donc au chemin de fer, pour remonter, dans la direction opposée, vers l'église de Montgeron, établie dans la partie la plus ancienne de la ville. Située dans le centre ville, la propriété le Carmel ouvre son grand portail derrière le monument aux morts. Une allée de tilleuls mène au château, ancien établissement religieux devenu maison de retraite. Ce bâtiment, établi sur le point haut du coteau, regarde vers les villages de Crosne et d'Yerres. Une bande boisée borde de part et d'autre une belle prairie qui se prolonge jusqu'à la façade nord du château. Les communs occupent la limite sud-est de cette propriété. Des espaces bien entretenus, alternant pelouses et arbustes fleuris, séparent, sans les isoler, ces bâtiments du château proprement dit. La

propriété Sainte-Thérèse, qui jouxte à l'est le Carmel, est accessible par la rue de l'Église. Elle occupe une grande parcelle en forme de triangle rectangle dont la voie ferrée constitue la base, et la rue des Prés la hauteur. La partie boisée du domaine, non entretenue, occupe le bas de ce triangle. À mesure que la pente s'élève, les arbres se font plus rares, et, derrière l'église, le paysage devient dépouillé. La partie restante du parc, située près de l'entrée, a été occupée par des bâtiments scolaires sans intérêt architectural. Classé en 1982, ce parc présentait de beaux arbres isolés et d'autres, répartis en bosquets, qui mettaient en scène le paysage de la vallée de l'Yerres. De petites grottes, créées par les sœurs qui habitent les lieux, trouvent place dans cette propriété qui, depuis quelques années, est dépouillée de ses beautés naturelles. Cet état de fait résulte d'un manque d'entretien et de gestion des peuplements dû à des moyens financiers insuffisants. Ces peuplements, ni entretenus ni régénérés, subissent tragiquement les effets des tempêtes. Marronniers, tilleuls, érables planes et sycomores ont été coupés ou réduits à un tiers de leur taille. Seul un bel arbre aux quarante écus témoigne encore de l'ancienne richesse naturelle du site.

Orientations pour la gestion à venir :

Ces deux propriétés ont connu des destins opposés. La nouvelle affectation de la propriété le Carmel permet sa sauvegarde, et le manque d'entretien de

Sainte-Thérèse va peut-être déterminer sa perte. C'est un cas exemplaire qui impose une réflexion sur l'évolution de certains sites, soumis à l'abandon par manque de moyens financiers et/ou à cause des pressions immobilières. Ces propriétés, aujourd'hui au centre d'agglomérations urbaines, sont très convoitées. Elles font souvent l'objet de projets immobiliers dits paysagers qui ne peuvent en aucun cas préserver l'intégrité du site.

Fiche n° 7018

**7019 - Rives de l'Yerres île des Prévosts et
prairie de Chalendray**

Exposé des motifs :

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

On lit dans le dossier d'archives :

"Limité au sud par la voie ferrée et au nord par un bras de l'Yerres, la prairie de Chalendray et l'île des Prévosts occupent le fond de la vallée, plat. Ce sont de grandes prairies ponctuées de bosquets qui barrent de-ci, de-là, cet espace ouvert, où l'on dénombre peu de constructions. L'activité y est encore rurale, ce qui confère au site un caractère champêtre qui contraste singulièrement avec le tissu urbain dense des versants. La protection vise à protéger et conserver ce vaste espace naturel interstitiel."

Identité :

Vaste prairie humide de la vallée de l'Yerres.

État des lieux :

Le site est depuis une vingtaine d'années régulièrement encombré par des équipements étrangers à sa vocation de zone humide : un restaurant et des hangars abritant des manèges à chevaux.